***Motion CA Lycée XXX***

La Région a décidé d'amputer les fonds de réserve des lycées quand ces derniers excéderaient 3 mois de fonctionnement. Cette décision pouvait sembler légitime. La FSU ne défend pas le principe qu'un établissement accumule des fonds de réserve importants. Ces sommes destinées au bon fonctionnement du service public doivent, pour la FSU, être dépensées.

La Région a décidé d'évaluer le niveau des fonds de réserve en juillet, moment où ils sont très élevés, surtout dans une période d'inflation durant laquelle les lycées anticipaient une forte hausse des prix. Le lycée XXX après avoir reçu XXXXXX € en 2021, XXXXXX € en 2022 devrait recevoir XXXXXX€ au vue de l’inflation de 4% et découvre l’amputation de 50% pour finalement ne recevoir que la somme de XXXXXX € !

La FSU dénonce cette manipulation de la région Île-de-France, faite dans une opacité totale et l'appelle à renoncer à ces reprises.

D’autant plus que, dans le même temps, la Région finance outrageusement (10 millions d’euros rien que cette année) des lycées privés, le plus souvent confessionnels, pour des élèves issus des milieux sociaux les plus favorisés d’Ile-de- France ; et cela en dehors de toute obligation légale ! Ce sont toutes les actions de l’établissement qui sont menacées par ces décisions, autant dans le domaine pédagogique que dans le fonctionnement quotidien. Par ailleurs la gestionnaire va devoir composer des repas avec des budgets cantines qui n’ont pas changé alors que le coût des produits alimentaires a augmenté de plus de 10% selon l’INSEE. La qualité des repas (quantité, diversité, produits bios...) va forcément se dégrader !

Nous exigeons le retour au montant calculé de XXXXXX € de DGFL 2023.

Les élus enseignants au CA de l’EPLE XXX.